



GROUPE ADP

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN LAISSEZ-PASSER VEHICULE POUR ENGINS NON-IMMATRICULES AUTOTRACTES SUR LES AIRES DE L'AEROPORT PARIS-LE BOURGET

Cette demande concerne :

- ☐ L'attribution d'un LPV sur les aires
☐ 1^{ère} demande du LPV
☐ Renouvellement du LPV

Renseignements concernant l'entreprise

Raison sociale de la Société

Adresse :	
Type d'activité :	
Autorisation d'Activité n° :	Validité :
Justificatif de la demande :	
Nombre de véhicules rattachés à l'entreprise :	
Nombre de véhicules déjà autorisés :	
Nom du responsable sûreté :	Téléphone :

Renseignements concernant le (s) véhicule(s)

	Colonne à remplir par ADP	NOM de l'entreprise :			
		Colonnes à remplir par l'entreprise			
	N° Unique ADP	N° de parc	Type	Engins	NOM et coordonnées de l'entreprise
1					
2					

Cadre réservé au responsable sûreté de l'entreprise demandeur : Je certifie avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral n° 2018/652 concernant la détention et l'utilisation de circuler en zone côté piste et des obligations s'y rattachant. Date : Signature :	Cachet de l'entreprise (Obligatoire)
---	--

Date et signature de la personne en charge du retrait :

Pièces à joindre :

- Photocopie de l'autorisation d'activité
- Liste exhaustive des engins non-immatriculés autotractés
- Attestation d'engagement d'entretien et de maintenance des véhicules non-immatriculés autotractés
- Attestation d'engagement de destruction signée

Objet : Attestation d'engagement d'entretien et de maintenance des véhicules

Cadre réglementaire.

Le règlement (UE) N°139/2014 de la commission du 12 février 2014 modifié établissant des exigences et des procédures administratives relatives aux aérodromes (dans son exigence ADR.OPS.C.007 – Entretien des véhicules) précise que les organisations qui exercent des activités ou fournissent des services sur l'aérodrome:

- entretiennent leurs véhicules circulant sur l'aire de mouvement ou sur toute autre aire opérationnelle, conformément à un programme d'entretien établi comprenant des actions d'entretien préventif;
- conservent des dossiers d'entretien pertinents.
- N'utilisent pas en exploitation de véhicules hors services

Je soussigné (nom et prénom) : , Correspondant

sûreté/sécurité de l'entreprise : ,

Certifie que le(s) véhicule(s) référencé(s) disposant d'une autorisation d'accès dans la zone côté piste de l'aéroport de Paris – Le Bourget, est/sont entretenu(s) conformément à un programme d'entretien établi, répondant a minima aux exigences de la consigne d'exploitation n°12.

Déclare que son véhicule est maintenu, et sera maintenu pendant toute la durée de validité de la vignette Véhicule non immatriculé, conformément au programme d'entretien défini et respectant a minima les exigences décrites au sein de la consigne d'exploitation n°12.

L'employeur est responsable d'assurer les mises à jour de son programme d'entretien suivant les évolutions de la consigne d'exploitation, ainsi que la traçabilité de ces opérations d'entretien.

Date

Signature du correspondant sûreté/sécurité

cachet de l'entreprise



Aéroport de Paris – Le Bourget
Accueil des Professionnels
1 rue Désiré Lucca
93350 Le Bourget

LBGA/2024

LE BOURGET, le

Engagement de destruction de vignettes de véhicules non-immatriculés autotractés

Je soussigné (nom et prénom) :

Correspondant sûreté de l'entreprise :

Numéro d'autorisation d'activité :

Certifie que la (les) vignette(s) ci-dessous sera ou seront détruite(s) :

NUMERO DE VIGNETTE	NUMERO DE PARC ENGIN

Signature du correspondant sûreté ou délégué